

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
12 octobre 2021

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue 12 Octobre 2021, à 19h00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents : le maire, M. Gilbert Marquis, les conseillères et les conseillers suivants :

Mme Marie-Pier Leblanc
M. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaëtan Landry

1. **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC**
2. **AUTORISATION DE SIGNATURE**
3. **NOMINATION SUR LE COMITÉ DES HABITATIONS TARTIGOU INC (2 MEMBRES DU CONSEIL)**
4. **NOMINATION SUR LE COMITÉ DE CORPODEL (3 MEMBRES DU CONSEIL ET LE MAIRE)**
5. **NOMINATION SUR LE COMITÉ DE LA RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR (1 MEMBRE DU CONSEIL ET LE MAIRE)**
6. **NOMINATION SUR LE COMITÉ DE LOISIR INTERMUNICIPAL**
7. **RESPONSABILITÉS DES ÉLUS**
8. **ADJOINTE ADMINISTRATIVE**
9. **PROJET PARC TARTIGOU**
10. **FACTURES À PAYER**
11. **SACHET DE CONDIMENT**
12. **TÉLÉPHONIE IP**
13. **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET CELLULAIRE DU MAIRE**
14. **HEURE ET JOUR DES SÉANCES ORDINAIRES**

DÉSIGNATION DU : MAIRE-SUPPLÉANT, SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC

136-01-2021

Il est résolu unanimement :

1. De nommer M. Guy Gendron à titre de maire-suppléant
2. De nommer M. Guy Gendron à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

AUTORISATION DE SIGNATURE

137-01-2021

ATTENDU QUE deux signatures sont nécessaires pour :

- . Émission de chèques
- . Contrat de prêts
- . Obligations
- . Billets
- . Tout document financier
- . Tout autre document relatif au bon fonctionnement de la municipalité.

Attendu que M. Gilbert Marquis (maire), Mme Manon Caron (directrice générale) et Mme Rollande Ouellet (directrice générale adjointe) sont déjà été autorisés par résolution du conseil.

Il est proposé par M. Gaëtan Landry, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

1. D'autoriser M. Guy Gendron (maire suppléant), en l'absence du maire, à signer tous les documents financiers auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis ou de toutes autres institutions financières autorisées par résolution du conseil municipal;
2. D'autoriser M. Guy Gendron (maire suppléant), en l'absence du maire, à signer tous chèques, contrats de prêts, obligations, billets et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Ceci s'applique à tous les folios détenus par la municipalité.

NOMINATION MEMBRES DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DES HABITATIONS TARTIGOU INC.

138-01-2021

Il est résolu unanimement de nommer Mme Johanne Gagné et M. Gaëtan Landry pour siéger sur le comité des Habitations Tartigou Inc.

NOMINATION MEMBRES DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE CORPODEL

139-01-2021

Il est résolu unanimement de nommer M. Gilbert Marquis, maire, Mme Mélissa Gagnon, M. Guy Gendron et M. Hugues Ouellet pour siéger sur le comité de CORPODEL.

NOMINATION MEMBRE DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE LA RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR

140-01-2021

Il est résolu unanimement de nommer Mme Marie-Pier Leblanc pour siéger sur le comité de la Résidence Beauséjour.

NOMINATION MEMBRE DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DU LOISIR INTERMUNICIPAL

141-2021

Il est résolu unanimement de nommer Mme Marie-Pier Leblanc pour siéger sur le comité de de loisir intermunicipal.

RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

142-01-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu d'adopter la liste de distribution des tâches et responsabilités des élus :

- Administration, voirie et déneigement (Gilbert Marquis)
- Parc et familles (Mélissa Gagnon)
- Loisirs, service d'animation et fleurs (Marie-Pier Leblanc)
- Bibliothèque et organismes (Johanne Gagné)
- Bâtiments (Gaëtan Landry)
- Aqueduc, égout et jardin communautaire (Guy Gendron)
- Développement (Hugues Ouellet)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 30.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire